

ZOOM

LES RICHES BELGES AIMENT LES PARADIS FISCAUX

Suite aux récents scandales et révélations sur l'évasion fiscale, il est désormais possible de mieux déterminer d'où proviennent les capitaux cachés dans les paradis fiscaux. Il en ressort que les inégalités de richesses sont encore plus importantes qu'on ne le croyait.

Andrea Morales et Julien Collinet

Depuis l'accélération de la financiarisation de l'économie qui a débuté dans les années 1980¹, on constate dans le monde, une hausse spectaculaire des inégalités. Celles-ci ne cessent de croître ces dernières années. À tel point qu'aujourd'hui, à eux seuls, les huit hommes les plus riches du monde possèdent plus de ressources que la moitié la plus pauvre de la planète, soit 3,6 milliards d'individus (voir Financier Magazine N°47 - Pourquoi les riches ont-ils gagné?). Toutefois, ces statistiques ne prennent pas en compte l'argent placé dans les paradis fiscaux.

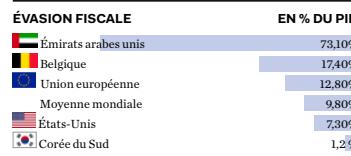
Depuis bientôt 10 ans, des scandales liés à l'évasion fiscale éclatent régulièrement dans la presse : Scandale UBS, Swiss leaks, Lux leaks, Football leaks, Malta Files, Panama Papers ... et le mois dernier, les Paradise Papers. Ces révélations ont permis de mieux évaluer l'ampleur de la fraude fiscale. Par ailleurs, depuis 2016, certains centres offshore tels que la Suisse, les îles de Jersey, Guernesey, le Luxembourg ou Hong-Kong publient des données sur les montants déposés par des étrangers dans leur pays. Un collectif de chercheurs composé notamment de Gabriel Zucman (Berkeley) vient de publier une étude² démontrant que près de 10 % du produit intérieur brut (PIB) mondial se trouvait dans des paradis fiscaux, soit l'équivalent de 77 328 milliards de dollars.

80 % des capitaux offshore appartiennent aux 0,1 % les plus riches, 50 % aux 0,01 %

Étonnamment, les utilisateurs de ces paradis fiscaux diffèrent beaucoup selon le pays d'origine. Si mondialement, cette éviction fiscale représente 10 % du PIB au niveau mondial, les champions toutes catégories sont les Emirats arabes unis avec (73 %) de leur PIB placé dans des comptes offshore ! Le Venezuela (64 %) et l'Arabie Saoudite (56 %) complètent le podium. La vielle

Europe n'est pas en reste, puisqu'avec 12,8 %, elle se situe au-dessus de la moyenne mondiale. Pour la Belgique, c'est même 17,4 % du PIB qui se trouve dans les paradis fiscaux, soit plus de 80 milliards d'euros. Il n'est pas difficile d'imager, comment le budget de l'État belge serait plus confortable si ces capitaux étaient rapatriés dans le royaume... En regardant autre-Atlantique, « seuls » 7,3 % du PIB américain échappe au fisc. On peut dès lors se poser des questions sur l'efficacité des services fiscaux en Europe, en Belgique notamment et s'il ne serait pas judicieux de leur accorder plus de moyens en vue d'une meilleure efficacité.

Du côté des « bons élèves », la Corée du Sud, la Pologne et la Chine ne placent que respectivement 1,2 %, 1,5 % et 2,3 % de leur PIB offshore.



Qui sont ces fraudeurs ?

Ce sont très majoritairement les plus riches qui placent leur argent dans les paradis fiscaux. 80 % des capitaux offshore appartiennent en effet aux 0,1 % des personnes les plus riches. Et lorsqu'on regarde du côté des ultra-riches, les seuls 0,01 % les plus riches possèdent 50 % de ces capitaux offshore.

Ce phénomène a de grands impacts sur la perception des inégalités. Ainsi, dans les statistiques habituelles, la France paraît être un pays plus égalitaire que les pays scandinaves. Mais en incluant les estimations de l'étude, les richesses des 0,01 % les plus riches sont désormais proportionnellement plus importantes en France qu'en Scandinavie. Ces Français les plus riches



© Shutterstock.com

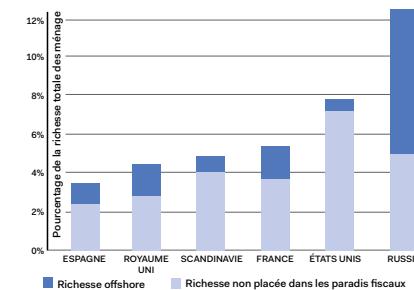
C'EST QUOI UN PARADIS FISCAL ?

Un paradis fiscal peut se définir comme un territoire où la fiscalité est faible ou inexiste par rapport à la norme du pays d'activité de l'entreprise. On sait que les paradis fiscaux entraînent plusieurs problèmes : manque à gagner en termes de recettes fiscales, instabilité financière, blanchiment d'argent...»

L'anonymat est une des clés des paradis fiscaux, le secret bancaire y est protégé avec des normes spécifiques, avec une volonté de protection des intérêts et une stratégie de développement des États pour maximiser leurs avantages³. Actuellement, les paradis fiscaux participent considérablement à la circulation mondiale des capitaux.

possèdent 5,2 % des richesses de l'ensemble des ménages dont 1,6 % dans des comptes offshore... Une comparaison similaire est encore plus flagrante entre la Russie et les États-Unis, puisque 60 % des capitaux des Russes les plus riches, seraient tout simplement placés dans des paradis fiscaux (voir infographie ci-dessous).

RICHESSES DES 0,01 % LES PLUS FORTUNÉS



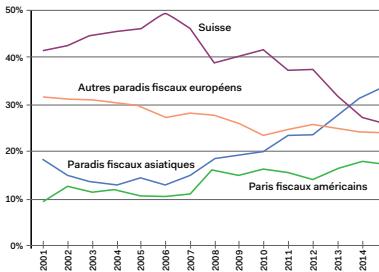
Qui place son argent en Suisse ?

En 2017, pas moins de 2 300 milliards sont placés dans des banques Suisses par des non-résidents. Au total, on trouve des richesses provenant de certains pays d'Europe, majoritairement l'Allemagne (6,3 %), la France (8,1 %), l'Italie (8,8 %) et le Royaume-Uni (5,8 %). 1,8 % des richesses proviennent de ménages belges.

L'étude nous apprend aussi, que deux ans après la crise de 2008, les richesses placées en Suisse ont diminué de manière importante. La législation récente a conduit aussi certains évadés

fiscaux à quitter les banques helvétiques. Alors que la Suisse hébergeait en 2007 près de 50 % des capitaux offshore, elle n'en héberge aujourd'hui plus que 30 %. Et ce sont d'autres paradis fiscaux qui en ont profité. Les paradis fiscaux asiatiques, ont ainsi vu débarquer une quantité très importante de capitaux, au point de dépasser aujourd'hui la Suisse. Ainsi les richesses étrangères déposées à Hong Kong se sont multipliées par six entre 2007 et 2015 (voir graphique ci-dessous). ■

OÙ SONT PLACÉS LES CAPITAUX OFFSHORE ?



1. Voir Financier Magazine N°37 : Finance et entreprises, la course contre la montre, Mars 2015.

2. Who Owns the Wealth in Tax Havens? Macro Evidence and Implications for Global Inequality. Annette Alstadsæter, Niels Johannessen et Gabriel Zucman, NBER Working Paper No. 23805, septembre 2017.

3. Palan, Ronen, « Paradis fiscaux et commercialisation de la souveraineté de l'Etat », L'économie politique, vol. no 15, no 3, 2002, pp. 79-97. <http://www.cairn.info/revue-l-economie-politique-2002-3-page-79.htm>